



CHALLES *Infos*

Le 10 juin 2020 - n°3

CHALLES-LES-EAUX

EDITION SPECIALE DECONFINEMENT PHASE 2

Le gouvernement a annoncé le 28 mai son plan pour l'acte 2 du déconfinement. Notre commune de Challes a été classée en zone verte. Aussi, afin d'éviter de faire resurgir des foyers d'infection, la mesure des restrictions des rassemblements dans l'espace public à 10 personnes a été maintenue.

La plupart de nos derniers commerces ont pu rouvrir le 2 juin, notamment nos lieux de convivialité, restaurants, bars, cafés, terrasses, sous toutes conditions de mettre en place des mesures-barrière.



Avec la volonté de poursuivre la construction de notre avenir, nous reprenons chaque jour un peu plus le cours de la vie de notre commune, avec respect mutuel, lien et partage.
Josette Remy, maire.

ELECTIONS MUNICIPALES



Le 27 mai, les 29 conseillers municipaux ont élu Mme Josette Remy, maire de Challes les Eaux, qui a choisi de partager ses responsabilités avec 8 adjoints et 7 conseillers-délégués. Leurs délégations sont détaillées

sur le site de Challes <http://www.ville-challesleseaux.fr/elus-2020>

Le 2ème tour des élections municipales aura lieu pour certaines communes de l'agglomération le 28 juin 2020 et tous les représentants des communes pourront élire ensuite les instances de Grand Chambéry.

LISTES ELECTORALES - ETAT CIVIL

A l'occasion de la distribution des masques, certaines anomalies ont été constatées sur les listes électorales de notre commune (domicile, état civil...), et des habitants ne peuvent être contactés. Nous encourageons chaque habitant à les vérifier et corriger directement par internet sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454 (nom, prénom, date et lieu de naissance).

Pour tout changement d'adresse, s'adresser à la mairie avec justificatif de domicile et CNI, ou par mail.

ORGANISATION MAIRIE



Actuellement la mairie fonctionne encore avec les horaires de crise : elle est ouverte tous les jours du lundi au samedi de 8h30 à 12h. Les services municipaux ont repris à temps complet en présentiel.

3700 masques acquis par la mairie ont été distribués par les élus les 9 & 10 mai auxquels se sont ajoutés plus de 100 masques-enfants fabriqués par nos couturières bénévoles. Le port du masque est obligatoire pendant le temps scolaire à partir du collège. Il reste des masques-junior en tissu lavable pour enfant à disposition en mairie.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Une seconde distribution des masques de la région est toujours en cours chaque matin en mairie, sur présentation du bon de retrait qui a été remis à chaque habitant. En cas de perte du coupon, se présenter avec une pièce d'identité et le livret de famille (un par habitant de plus de 11 ans).

X. Dullin, président de Grand Chambéry,
J. Remy, maire et notre députée
conseillère régionale E. Bonivard.



PROTECTION DU PERSONNEL ET DU PUBLIC



La commune a également équipé ses agents et élus de visières transparentes.

Chaque bâtiment public est équipé de bornes de distribution de gel hydroalcoolique et de plexiglass (accueil, médiathèque, camping,

police municipale, cinéma)

Le port du masque est obligatoire en RV d'urbanisme, à la médiathèque, et pour entrer dans les bâtiments scolaires et périscolaires.

DÉPLACEMENTS

Depuis le 2 juin, il a été mis fin à l'interdiction de se déplacer à plus de 100 km de chez soi.

Train et bus : les masques sont obligatoires pour utiliser les transports en commun.



SynchroBus : Depuis le 2 juin, le nouveau terminus sur la ligne 2A est aux Frasses – Saint-Jeoire Prieuré. Les nouveaux arrêts desservis sont :

"Parc Relais La Trousse" (situés Route de Challes), "Zl Mollard", "Plaine", "Tarentaise", "Plan d'eau", "Challes Centre", "Triviers", "Trois Prés", "Gabelle", "St-Jeoire centre", "Les Frasses". Un bus toutes les heures du lundi au vendredi et toutes les 2h le samedi.

<https://www.synchro-bus.fr/Media/Fiche-horaire-Ligne-2-valable-du-2-juin-au-5-juillet-2020>

Hors frontière : La France rouvrira ses frontières intérieures de l'Europe à partir du 15 juin, sans quatorzaine et pourra appliquer des mesures de réciprocité pour les pays qui mettraient en place des quatorzaines

Mobilités - Piste cyclable



Au niveau du rond-point du plan d'eau : L'arrêt de bus du Plan d'eau est en cours de réfection, des 2 côtés, avec des normes handicapés (PMR). Une jonction entre la voie des planeurs et la piste cyclable de la Ravoire est aménagée à la hauteur du rond-point du Plan d'eau.

SANTÉ



Quelques-uns de nos habitants ont été touchés personnellement. Nous partageons nos pensées sincères avec tous ceux qui souffrent de cette pandémie.

Test : Sur prescription du médecin, les tests Covid 19 pour personnes symptomatiques ou cas contact à risque, sont remboursés à 100%.

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION D'INFECTION?



J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au **Covid-19** : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle mon médecin avant de me rendre à son cabinet. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le **SAMU-Centre 15**. Pour des questions non médicales, appeler le numéro vert Coronavirus au **0 800 130 000** (gratuit, 7 jours sur 7, 24h sur 24).

APPLICATION « Stop Covid »



Cet outil sanitaire de lutte contre le COVID-19 permet de vous prévenir immédiatement si vous avez été à proximité d'une personne testée positive au Covid-19, même si vous ne la connaissez pas. Grâce à cette alerte sur votre « smartphone », vous pouvez vous isoler, consulter votre médecin et, le cas échéant, avoir accès à un test. StopCovid France permet ainsi de se protéger, de protéger les autres et d'aider les personnels soignants en cassant les chaînes de transmission.

ÉCOLE



Toutes les écoles ont rouvert sur un mode progressif depuis le 14 mai et elles assurent un accueil des élèves challésiens, *au moins une partie de la semaine*, dans la limite de 15 élèves par classe en élémentaire et 10 par classe maternelle.

LYCÉE HÔTELIER

Il est rouvert aux élèves depuis le 4 juin, avec des alternances de classe, sans possibilité d'internat (mesures sanitaires) mais en assurant la demi-pension par groupes de moins de 12 élèves.

Un square lycéen sera aménagé au cours de l'été, à l'ombre des arbres à proximité du lycée, après réflexion participative entre les élèves et la mairie.

Un terrain multisport sera également prochainement aménagé à la place de l'ancien tennis, en cœur de ville, qui pourra être utilisé par tous, et notamment les jeunes sportifs du centre de Challes. Fin des travaux août 2020.



LES MAUVAIS GESTES AVEC UN MASQUE



1 Ne pas toucher la face extérieure, potentiellement contaminée par le virus. Pour retirer le masque transitoirement ou définitivement, le saisir par les élastiques, sur les côtés. Pour le remettre, le reprendre par les élastiques uniquement.

2 Éviter de porter son masque sous la bouche, au risque de se contaminer. Ne rien laisser déborder : Le masque correctement positionné doit recouvrir le nez et la bouche.

3 Ne pas jeter son masque à la poubelle, et surtout pas sur la voie publique. Les éboueurs et les agents de nettoyage sont en première ligne et risqueraient d'être infectés en ramassant votre masque souillé. Mettre le masque dans un sac fermé, puis le laisser 24h avant de le jeter dans le bac à ordures. Les poubelles jaunes ne sont pas recommandées pour le traitement des masques, qu'ils soient en tissu ou chirurgicaux.

RÉOUVERTURE DIFFÉRENCIÉE DES BARS & DES RESTAURANTS



La commune aide ses commerçants dans leur reprise d'activité en les exonérant pour moitié de la TLPE (taxe locale de publicité extérieure), au titre de l'année 2020, avec exonération des droits de place à usage commercial (terrasses, étales, oriflammes,...) pour la totalité de l'année 2020 ; les droits de place des forains seront quant à eux gratuits pour avril, mai et juin 2020. Ces mesures s'élèvent à un total d'environ 30 000 € pour notre commune.

Vous êtes commerçants, artisans, chefs d'entreprises, agriculteurs indépendants... en Auvergne-Rhône-Alpes ?

AIDES REGION
00805 38 38 69

Pour faire face aux conséquences de l'épidémie COVID-19 sur l'économie, votre Région met en place un numéro vert unique État-Région, gratuit, mis

en œuvre par l'agence de développement économique, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises afin d'assurer une information globale, coordonnée et continue.

Grand Chambéry accompagne également les entreprises à travers des dispositifs, à consulter sur le site de Grand Chambéry.



Chaque commerce œuvrant pour le tourisme peut bénéficier d'une aide de 4 000 € maximum si la perte de chiffre d'affaires est supérieure ou égale à 20% du 1^{er} mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période des années précédentes. La demande doit être formulée par le portail de « Simplic'ici Grand Chambéry ».

La CCI de la Savoie (0457737373): des mesures peuvent être mises à leur disposition, moratoire sur le paiement des loyers, décalage du paiement des charges fiscales et sociales, fonds de soutien info@savoie.cci.fr

Les hébergements de vacances – Loueurs, gîtes, camping – ont à nouveau été autorisés, ainsi que les plages, lacs et baignades. Malgré les contraintes limitantes de la crise sanitaire, les animations reprendront selon les annonces de la phase 3 du déconfinement (21 juin). Dans notre commune, restent cependant interdits jusqu'à nouvel ordre : les sports de contact et sports collectifs, les salles de jeux.

Camping



Le camping **Le Savoy***** a rouvert le 04 juin pour les bungalows, camping-car et caravanes, dans le respect des directives sanitaires, avec des règles d'hygiène renforcées.

Sentiers pédestres et agriculture :

Comment partager notre belle nature ?



Afin que notre cadre de vie exceptionnel d'urbains à la campagne demeure une source d'équilibre pour tous, les agriculteurs rappellent que chacun doit partager la nature avec une attitude éco-responsable. Il est demandé à chacun d'être vigilant (déchets, chiens en liberté

dans les cultures, incivilités dans les bâtiments, etc...)

Une pause détente en terrasse

LIEUX DE CONVIVIALITÉ

Tous les bars et restaurants de Challes (zone verte) ont pu rouvrir, (en respectant des distances strictes de 1 mètre entre chaque table et sans pouvoir accueillir un groupe de plus de 10 personnes). Dans les bars, on ne peut pas consommer debout, et le port du masque est obligatoire pour les clients lorsqu'ils se déplacent.



Nous vous invitons à redécouvrir leur carte et leurs espaces aménagés. La plupart de nos restaurants proposent une page facebook.

La Folle Envolée (sur l'aérodrome, à gauche vers la pré-vention routière) 06 03 94 31 48
Salle et terrasse – Licence IV bar – Plat du jour en terrasse midi et soir, à prix modérés – 7 jours sur 7 – Réservation conseillée – Repas : 12h à 14h et 19h30 à 21h30



L'Altitude (Hub des Alpes) 04 79 79 55 08 – Salle et terrasse – Déjeuners – Afterwork – Cocktails entreprises
Du lundi au mercredi : 9h-18h

Jeudi et vendredi : 9h-minuit

Brasserie le Break (Face au Médipôle) : 04 79 96 45 56
Salle et terrasse - 7h-18h - Repas de midi : 11h30-15h

Grill de Challes (ZA St Vincent, Rd entrée Sud St Jeoire)
04 79 72 83 38 – salle et terrasse

Du lundi au dimanche midi - 12h-14h/19h-21h30

Weekend 22h- Fermé le dimanche soir

Chez les filles (Oppidum, face Médipôle): 04 79 85 37 38 Salle et terrasse + repas à emporter - Du lundi au vendredi 7h30-17h30

Sushiko (Centre ville - Carré des Sources) 06 37 03 82 92

Salle et terrasse - du mardi au vendredi midi et soir

Le samedi et le dimanche : le soir uniquement

Au Bistrot de Julie (place de la liberté, centre ville marché)
06 76 85 00 31 – salle et terrasse

Uniquement Bar-limonade et glaces

Du mardi au jeudi : 8h-21h, Samedi : 9h-21h, Dimanche : 9h-13h

La Pignatta Pizzeria (RD 1006 - face Espace Bellevarde)
04 79 72 97 30 - Salle et terrasse- 7 jours sur 7

80 places en terrasse, ombragées

Pizzas four à bois, pâtes fraîches, sur place ou à emporter

Pizzeria di Gio (ZA St Vincent) 07 67 19 20 78

Lundi, mardi, vendredi 12h-14h/18h-21h30

Fermé le Mercredi et le jeudi – Samedi & dimanche : 18h-22h

Le Vestiaire (Puits d'Ordet) 04 79 25 00 78

Horaires : 9h30 - 15h

Le Rocking Chair (RD 1006) 04 79 72 60 09

Restaurant à caractère festif - Réouverture le 25 juin

Chalet du mini golf (Parc des Thermes) 04 79 72 78 17 -

Tous les jours sauf mardi - 12h-14h30 / 19h-22h30 - Le bar extérieur est ouvert toute la journée en période estivale. Les animations musicales reprendront prochainement – voir site internet

Le Castel gourmand (Casino- Av Domenget) 04 79 72 77 23

Après le 19 juin (Machines à sous et roulette anglaise électronique). L'autorisation d'ouverture pour les tables de jeux n'est pas encore précisée. Tous les jours sauf lundi 11h-14h30/ 19h-22h30

Château des Comtes de Challes (Montée du Château)
04 79 72 72 72 – Horaires : 12h-13h30/ 19h-21h30

Piscine ouverte pour les clients du restaurant - Arboretum ouvert –

Terrasse ouverte pour les consommations de bar

L'Oursi (face aux Thermes) 04 79 72 86 30

Tous les jours sauf le mardi 7h-20h- Brasserie – Snack-

Hôtel des Ailes (Face à l'aérodrome) 04 79 72 79 60

Le restaurant est réservé aux clients de l'hôtel – le bar est ouvert à

tous - 6h30-10h

NETTOYONS NOTRE PLANETE :



La commune participera activement à la journée de nettoyage mondiale du World Clean Up Day le 19 septembre 2020, action bénévole et solidaire. Des informations seront apportées ultérieurement.

PRÉVENTION CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



Le moustique tigre est particulièrement nuisant. Il est présent dans notre département et est en pleine expansion. Il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika s'il est porteur de ces virus.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Il se distingue par sa coloration noire et blanche. C'est un tout petit moustique qui pique le jour. **Il se déplace peu (une centaine de mètres) ; le moustique qui vous pique est né chez vous !**

COMMENT ÉVITER SA PROLIFÉRATION ?

Quelques gestes simples :

Ouvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau.
Entretien du jardin pour réduire les sources d'humidité.
Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttière...)
Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.

VIGILANCE SÉCHERESSE ET FEUX DE FORÊT



Le Préfet a pris un arrêté vigilance sécheresse depuis le 27 mai et prudence est recommandée pour protéger nos forêts. Malgré les pluies de ces derniers jours qui ne sont que temporaires, les niveaux des cours d'eau et nappes phréatiques sont bas. Le préfet de la

Savoie appelle chacun à une utilisation parcimonieuse de l'eau et incite aux économies d'eau

DÉCHETTERIE

Les déchetteries de Grand Chambéry sont réouvertes sans rendez-vous depuis le 25 mai. Chacun est invité à respecter les personnels qui vont trier les déchets, notamment les masques et gants déjà portés et possiblement porteurs du virus, qu'il ne faut pas mettre dans les poubelles jaunes.

LIEUX DE CULTE

Paroisse Ste Marthe et Marie : Les messes ont été autorisées dans le respect des consignes sanitaires spéciales.



OFFICE DE TOURISME

L'accueil de l'Office de tourisme a été rouvert le 2 juin.

THERMES

L'institut de beauté des Thermes et la balnéothérapie rouvrent le 16 juin. Le redémarrage des cures conventionnées a été fixé au 13 juillet au 24 octobre 2020. L'amplitude horaire des activités va être étendue afin d'optimiser la saison estivale.



Renseignements et réservations : 04 79 71 06 28
challesiseaux@chainethermale.fr

ANIMATION - CULTURE

Les concerts d'été et « vendredis en musique » n'ont pas encore été autorisés. Les annonces du 21 juin rendent les programmations incertaines. Toutes informations seront annoncées par le site internet et le panneau lumineux d'entrée de ville.

RAPPEL: les spectacles du printemps de l'humour ont été reportés cet automne :



Elisabeth Buffet
le 4 septembre à 20h
Florent Peyre,
le 10 septembre à 20h
Cartman,
le 30 septembre à 20h
Gus l'illusionniste,
le 23 octobre à 20h30

Une billetterie sera mise en place prochainement concernant ces spectacles.

Le lancement de la saison culturelle 2020/2021

est programmé le mercredi 2 septembre à 19h30, espace Bellevarde.

Défi photos participatif :

Pendant le confinement, la commission animation a réalisé un photo montage, avec les cliqués adressés pour le défi « Challes à la fenêtre », visible sur Facebook.



Le feu d'artifice du 14 juillet a été annulé, en raison des dispositifs de distanciation.

MÉDIATHEQUE

Depuis le 25 mai, le service de prêt est rouvert avec des protocoles de distanciation.
www.lebouquetdesbibliothèques.fr/challesiseaux



CINÉMA

A compter de la réouverture du Challenger le 24 juin, les cartes d'abonnement sont prorogées de 100 jours. De belles affiches en perspective : De Gaulle (Historique), La bonne Epouse (Comédie), En avant (Animation Disney), L'Appel de la forêt (Aventure).



www.cinemachallenger.fr

VIE ASSOCIATIVE

Journée des associations : Elle se déroulera le dimanche 6 septembre, à la salle polyvalente.

Les activités en extérieur sont autorisées sous réserve de la limite de 10 personnes et du respect des mesures-barrière

La pêche est autorisée sur le plan d'eau, ainsi que le tennis, le tir à l'arc.

Sur l'aérodrome, les activités ont repris depuis le 11 mai, dans le respect des mesures sanitaires, avec les avions du Clap 73 et le vol à voile du CSVVA.

Les jeux de ballon collectifs ne sont pas autorisés.

Voitures anciennes : L'exposition de voitures anciennes reprendra chaque premier dimanche du mois à partir du 5 juillet 2020, dans le respect des mesures-barrière.

